Compte rendu de la réunion de la Commission Mixte du 16 février 2023

Présents : Elisabeth MOIGNEU (Elue Ligue TT PDL) - Bruno SIONNEAU (Salarié Ligue TT PDL)
Antoine CHATEAU (CTF Ligue Sport adapté) - Fabien CONVERS (CTR Handisport)

- Elisabeth MOIGNEU est la nouvelle responsable de la Commission Sport Handicap de la Ligue de Tennis de Table.

- Après 2 années Covid, la commission mixte est relancée.

- La commission se propose d'établir une convention tripartite commune : Ligue de Tennis de Table des Pays de la Loire/Comité Régional Handisport/ Ligue de Sport Adapté, en adaptant les textes des conventions spécifiques précédentes **(voir en annexe)**

- Chaque entité fournira aux autres son calendrier sportif (compétitions et évènements)

- **Remboursements des doubles licences et des affiliations/réaffiliations** : ***en fonction du budget et à valider par les instances***
Pour un redémarrage sur 2022-2023 (*Pas de budget en 2020/2021 et en 2021/2022*), la Ligue de Tennis de Table des Pays de la loire rembourserait les affiliations/réaffiliations. *La Ligue de Sport Adapté et le Comité Régional Handisport donneront régulièrement la la liste à jour des Sections ou clubs et le tarif en vigueur.*
La Ligue de Sport Adapté et le Comité Régional rembourserait une partie de la double licence à hauteur de 30 € maximum.

- Projets à l'étude : 1 journée découverte dans la saison avec éventuellement des interventions de joueurs de Haut-Niveau par exemple

- Antoine CHATEAU nous signale qu'un joueur du Sport adapté des pays de la Loire est entré pour la première fois dans le cercle restreint du Haut-Niveau (inscrit sur liste Ministérielle)
Bon vent à Antoine qui nous informe également de son départ de la Ligue de Sports Adapté pour prendre poste à la Ligue d'Athlétisme des Pays de la Loire.

- Prochaine réunion de la Commission mixte prévue le 16 juin 2023 à 14H30 au siège de la Ligue de Tennis de Table

Aides financières à la double licence et à l'affiliation

- La Ligue de Sport adapté et le Comité Régional Handisport rembourse la double licence.
- Pour les affiliations et réaffiliations, le remboursement est fait par la Ligue de Tennis de Table sur justificatifs (Attestation/facture d'affiliation SA ou HS) et la limite est fixée au 30 juin 2019.
Les référents doivent donner leur aval avant paiement. Un rappel est à faire aux clubs concernés.